

Faut-il des détecteurs de noyade dans toutes les piscines publiques ?

Suite à la noyade d'un petit Grézien, Olivier Maroy a voulu savoir ce que fait la Région pour multiplier les détecteurs de noyade.

● **Arnaud HUPPERTZ**

Faut-il généraliser les détecteurs de noyade dans les piscines publiques ? C'est, en substance, la question qu'a posée le député wallon Olivier Maroy (MR) à la ministre des Infrastructures sportives, Valérie De Bue (MR). Cette question, posée au Parlement wallon, fait suite à la noyade du petit Axel, un Grézien de quatre ans, lors de son cours de natation. « Heureusement, Axel est sorti du coma et ses jours ne sont plus en danger, notait, en préambule, Olivier Maroy. Je

signale que la Commune de Grez-Doiceau a décidé de suspendre les cours de natation. Certains aujourd'hui – pas qu'à Grez-Doiceau – pointent du doigt le manque de personnel dédié au cours de natation. D'autres plaident pour davantage d'aide technique, notamment pour généraliser un système de reconnaissance intelligente du type de celui développé par la firme Poséidon (NDLR : et déjà installé à Nivelles, lire ci-dessous). »

Comme c'est souvent le cas lorsqu'une question lui est posée par un membre de son parti, la ministre partageait l'opinion du député. « Ces dispositifs sont susceptibles d'être subsidiés par Infrasports et mes services encouragent leur mise en place dans le cadre de projets de rénovation ou de nouvelles constructions », a rappelé Valérie De Bue tout en indiquant que d'autres systèmes d'aide à la surveillance existent, comme, par exemple, des bracelets

avec capteurs qui émettent une alarme en cas de noyade.

« La surveillance humaine demeure indispensable »

Mais ces systèmes ne remplaceront jamais les maîtres nageurs. « La surveillance humaine demeure indispensable, prévient la ministre. Il va de soi que les technologies disponibles ne doivent pas déformer la présence humaine autour des bassins, mais qu'elles doivent être perçues comme un renfort en vue d'assurer une sécurité optimale des usagers. »

La ministre a conclu sa réponse, sans évoquer le cas précis du petit Grézien, en rappelant que les normes d'encadrement relatives aux bassins de natation sont fixées par un arrêté du gouvernement wallon de 2013.

Le député s'offrait le mot de la fin, comme il est de coutume au Parlement. « Hélas, le risque zéro n'existe pas », observait Olivier Maroy. ■